



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DÉLIBÉRATION n° 2025/12/202

Finances locales - Divers

**OBJET :** Tarification des activités de la  
Maison pour tous –

**Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2025**  
**Date de convocation : 25 novembre 2025**  
**Membres en exercice : 33**  
**26 présents – 33 votants**  
**Le quorum est atteint.**

**L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de Vauvert (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle Bizet, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT, maire en exercice.**

**Présents :**

Jean DENAT, Katy GUYOT, Bruno PASCAL, Annick CHOPARD, Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL, Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE, Mohammed TOUHAMI, Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON, Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE.

**Absents ayant donné procuration :**

Magali NISSARD a donné procuration à Jean DENAT  
Francine CHALMETON a donné procuration à Katy GUYOT  
Bruno JOUANNE a donné procuration à Mohammed TOUHAMI  
Chantal LAIR-LACHAPELLE a donné procuration à Annick CHOPARD  
Frédéric DUMAS a donné procuration à Jacky PASCAL  
Florinda RACE a donné procuration à Nicole DUQUESNE  
Carole CALBA a donné procuration à Emmanuelle GAVANON

En début de séance et en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : **Christian SOMMACAL a été élu par 25 voix pour** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Mohammed TOUHAMI (2), Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD) **et 8 contre** (Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

Suite délibération n° 2025/12/202

**RAPPORTEUR** : Jean DENAT, maire

**EXPOSE** : Depuis le 1<sup>er</sup> août 2024 la Maison pour Tous applique des tarifs correspondant aux tranches de quotients familiaux préconisés par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. L'objectif de cette application étant de permettre à chacun, l'accès aux ateliers et activités de la Maison Pour Tous.

Application du tarif de la carte annuelle des adhérents :

	Vauvert	Extérieur à la commune
Familles/Foyer	5 €	15 €
Association	25 €	50€

Application des tarifs de stages :

Stage à la journée	5€	8€
Stage à la semaine	20 €	35 €

Une grille tarifaire pour chacune des activités programmées au sein de la Maison pour tous est proposée. Malgré l'application de 8 tranches de quotients familiaux, certains foyers ont des difficultés à régler le montant annuel de ces cotisations.

Il convient d'ajuster les modalités de paiements des cotisations des activités pour permettre aux usagers de régler leur cotisation, mensuellement ou trimestriellement, répartie sur la base de la cotisation annuelle de l'activité ou du cumul d'activités de leur choix lorsque le montant cumulé est supérieur à 200 €.

Ces tarifs correspondent aux critères applicables ci-dessous, ils sont dégressifs en fonction du quotient familial :

Tranche 1	QF 0 à 250€
Tranche 2	251€ à 470€
Tranche 3	471€ à 620€
Tranche 4	621€ à 750€
Tranche 5	751€ à 880€
Tranche 6	881€ à 1040€
Tranche 7	1041€ à 1200€
Tranche 8	Plus de 1200€

Ces tarifs sont inchangés.

	Si cotisation maximale à 120 euros	Si cotisation maximale à 140 euros	Si cotisation maximale à 170 euros	Si cotisation maximale à 190 euros	Si cotisation maximale à 200 euros	Si cotisation maximale à 260 euros	Si cotisation maximale à 295 euros	Si cotisation maximale à 300 euros
Tranche 1	36 €	42 €	51 €	57 €	60 €	78 €	88.5 €	90 €
Tranche 2	48 €	56 €	68 €	76 €	80 €	104 €	118 €	120 €
Tranche 3	60 €	70 €	85 €	95 €	100 €	130€	147.5 €	150 €
Tranche 4	72 €	84 €	102 €	114 €	120 €	156 €	177 €	180 €
Tranche 5	84 €	98 €	119 €	133 €	140 €	182 €	206.5 €	210 €
Tranche 6	96 €	112 €	136 €	152 €	160 €	208 €	236 €	240 €
Tranche 7	108 €	126 €	153 €	171 €	180 €	234 €	265.5 €	270 €
Tranche 8	120 €	140 €	170 €	190 €	200 €	260 €	295 €	300 €

Suite délibération n° 2025/12/202

**PROPOSITION :** Le rapporteur propose donc au conseil municipal :

- d'autoriser la mise en place d'un tarif mensuel et d'un tarif trimestriel de la cotisation due au titre du montant de l'activité annuelle.

Le tarif mensuel s'établira à 1/10<sup>ième</sup> du tarif annuel.  
Le tarif trimestriel s'établira à 1/3 du tarif annuel.

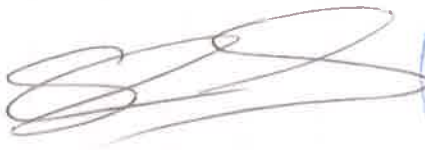
- d'autoriser le Maire à signer tout document aux effets ci-dessus.

**DECISION :** Le conseil municipal, oui l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré  
**DECIDE**

**D'adopter à l'unanimité la proposition du rapporteur** (Jean DENAT (2), Katy GUYOT (2), Bruno PASCAL, Annick CHOPARD (2), Rodolphe RUBIO, Laurence EMMANUELLI, Farouk MOUSSA, Elisabeth MICHALSKI, Christian SOMMACAL, Jacky PASCAL (2), Daniel SALMERON, Christiane ESPUCHE, Nicole DUQUESNE (2), Mohammed TOUHAMI (2), Alexandre BRIGNACCA, Benjamin ROUVIERE, Jean-Paul BERTRAND, Michel MATIVAL, Sandra LIAUTAUD, Jean-Louis MEIZONNET, René GIMENEZ, Sandrine RIOS, Serge GARNIER, Emmanuelle GAVANON (2), Jean-Pierre GUSAÏ, Agnès AUGUSTE).

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le secrétaire de séance,**



**Christian SOMMACAL**



**Le maire,**



**Jean DENAT**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
La directrice générale des services,  
Yolande Cavalier